

Courrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE



6 mois fr. 2.50
un an fr. 5.00

ABONNEMENTS

Rédaction & Administration
43, Rue du Tillen, TOURCOING

Annouces . . . la ligne, 15 cent.
Reclames . . . id. 40 cent.
Demandes d'emploi: id. 10 cent.

A PROPOS DU TRUST DE L'OCCAN

Depuis un certain temps, les journaux français sont bourrés de renseignements et de récriminations au sujet du monopole qu'une société financière américaine cherche à attribuer pour les transports maritimes. Un Trust nouveau aurait été constitué aux Etats-Unis et, à brève échéance, l'Europe entière et la France en particulier, risquent d'en souffrir.

L'opinion publique ne paraît pas s'émouvoir outre mesure de cette manifestation de l'initiative américaine, elle préfère occuper de politique et manger du café. D'ailleurs, comment les citoyens français pourraient-ils s'émouvoir de la création du Trust de l'Océan, puisque le nombre est bien minime de ceux qui savent ce qu'est un trust. On lit le mot dans les journaux, mais généralement, on n'en comprend pas la signification.

C'est ce qui se passe pour toutes les questions, par général, qu'elles concernent la religion, la politique intérieure ou étrangère et l'économie politique.

Or, dans un seul mot qu'un Trust est un accord financier ayant pour objet la création d'une branche de l'industrie ou du commerce. Le Trust est la conséquence des progrès de la concurrence commerciale individuelle.

Augmentant que la liberté aboutissait trop souvent à la mort du commerce et de l'industrie, que la concurrence est la cause de ruines innombrables, les Américains instituèrent, il y a longtemps déjà, des associations ou syndicats, où tous les intérêts particuliers sont combinés de façon à réglementer le marché.

C'est ainsi qu'en Amérique, le blé, le pétrole, le sucre, l'anthracite, les chemins de fer, l'or, l'argent, le whiskey même ont été monopolisés par de puissantes sociétés financières.

Ces vastes associations régissent le prix des marchandises, font monter ou baisser les cours, selon la quantité de produits qu'elles emmagasinent journellement dans leurs docks. Leur puissance formidable s'étend dans le monde entier, et en France, tout particulièrement, nous subissons le joug des Trusts américains, puisque, bénévolement, naïvement, nous ouvrons nos portes à tout venant.

Le Trust a rencontré en Amérique même, des adversaires dans le parti démocrate, et lorsque M. Bryan se présenta contre Mac-Kinley pour la Présidence des Etats-Unis, la lutte électorale se poursuivit exclusivement sur le terrain économique. Mac-Kinley fut l'homme des Trusts et Bryan, le partisan de la concurrence et de la liberté individuelle.

Le parti démocrate reproche, non sans raison, à l'organisation syndicale financière de détruire le pouvoir inventif des individus et de créer une simple oligarchie de ploutocrates.

On conçoit, en effet, quelle doit être la puissance de ces Trusts qui disposent de capitaux se chiffrant par des milliards. Aussi, l'imagination populaire se représente-t-elle les pouvoirs publics, tous les pouvoirs publics sans exception ni réserve, obéissant aveuglément au mot d'ordre d'une force occulte et terrible, la puissance des Trusts.

L'influence de ces associations financières sur les législatures américaines n'est pas niable, et aux Etats-Unis le problème économique qu'elles soulèvent, vient par suite se compliquer d'un problème politique.

Le député ou sénateur des Etats-

Unis n'a pas comme ailleurs l'influence, l'autorité surtout, que devrait avoir un représentant du peuple.

C'est un avocat, un homme d'affaires chargé seulement de trancher les questions économiques dans le sens des intérêts du groupe financier ou industriel qui l'a fait nommer.

Non content d'avoir monopolisé l'or et l'argent, le blé, le pétrole, etc., les Américains viennent encore de constituer un Trust de l'acier, et ils vont draient à l'heure présente accaparer la navigation sur le Pacifique et l'Atlantique. Il n'est pas dit que ces hommes de grande initiative n'arrivent pas à leurs fins, et nous pourrions fort bien nous réveiller un jour sous une nouvelle tyrannie, et subir le joug des Trusts américains.

Quelques hommes politiques français ont essayé de faire entendre une protestation, mais les milliardaires des Etats-Unis ne sont pas hommes à se laisser arrêter par des questions de sentiment. D'ailleurs, avec une Chambre comme la nôtre, il est des arguments auxquels peu de députés auraient le courage de résister.

Ne comptons donc pas sur les pouvoirs publics pour nous tirer d'affaire, comptons sur nous-mêmes, ce sera plus sûr.

Tandis qu'en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, l'industrie et le commerce vont depuis longtemps à l'avant, nous restons stationnaires en France. Nous en sommes encore à faire du commerce et de l'industrie comme il y a un siècle. Le temps a marché, les générations ont disparu, et nous en sommes encore à nous manger la laine sur le dos les uns des autres. La concurrence qui devrait être l'âme du commerce nous tue; pour s'enlever une commission, il n'est pas de vilénies, de saletés qu'on ne se fasse réciproquement.

On nous dira que c'est la liberté, nous répondrons que c'est la mort à brève échéance de l'industrie et du commerce français.

Nous n'ignorons pas que les Américains ont une supériorité sur nous, c'est d'être les maîtres absolus de leur Parlement, et que la politique dépend exclusivement aux Etats-Unis de la marche, de la prospérité des affaires. Les débats du Sénat américain ne donnent pas, comme chez nous, prétexte à des incidents inutiles, stupides mêmes; en quelques semaines, le Parlement a tranché les questions intéressantes, et les députés rentrent chez eux pour se remettre à leur besogne respective.

En France, la représentation nationale est devenue pour ainsi dire, une fonction publique. On se fait député, comme on s'établirait épicière, avec cette différence toutefois que le député est obligé pendant quelques semaines avant l'élection de flatter les manies, la marotte du moment de ses électeurs et de gagner son siège au prix de son honneur.

Il dépend des industriels, des commerçants et des agriculteurs Français de changer un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la France elle-même.

L'Amérique nous a donné l'exemple. Par l'association, ne pourrait-on prévenir les catastrophes futures?

Les sacrifices à faire ne seraient pas, selon nous, de nature à arrêter tout essor, toute énergie chez nos industriels et nos commerçants. Une fois unis, nous sommes bien convaincus qu'au lieu d'être à la merci des politiciens, comme ils le sont actuellement, ils se rendraient bien vite maîtres du Parlement. D'ailleurs, ils ne feraient pas autre chose que ce qu'a fait, depuis cinquante ans, la Haute-Banque française qui est la seule puissance financière organisée dans notre pays.

C'est par leur union que les Rothschild, les Béchamel, les Hirschs, les Stern et les Cabotien ont l'Europe entière; ils nous semble qu'avec un peu de bonne volonté, nos industriels pourraient, également s'entendre entre eux, et secouer le joug de plus en plus lourd que von leur faire subir les Trusts américains ou les cartels allemands.

Si, pour des raisons personnelles, ils se refusent à entrer dans une combinaison salutaire, l'industrie, de même que le commerce et l'agriculture français périront à la grande joie de l'étranger.

INFORMATIONS Politiques

DISCORDS DE P.

Un de nos confrères de Paris écrivait dernièrement que le scandale de l'affaire Humbert reprendrait de plus belle, au moment où les agents de la Messagerie croiraient l'avoir étouffée. C'est probable. En attendant, le pays suit avec le plus vif intérêt la lutte qui se poursuit entre M. Vallé, le nouveau garde des sceaux et M. Bulot, ce procureur général près la Cour de Paris, qui entretenait des rapports si étroits et si suivis avec M. Humbert.

M. Vallé avait juré ses grands dieux qu'il révoquerait Bulot. Or, ce dernier réimbr, et il semble qu'il ait trouvé parmi les frères et amis un moyen de se débarrasser de M. Vallé.

Plusieurs journaux ont reproduit l'information d'une agence, et ils ont affirmé que la démission du ministre de la justice était imminente. Le Temps et les Débats ont démenti en ces termes cette information.

On dément, dans les milieux gouvernementaux, l'information donnée par une agence et d'après laquelle M. le garde des sceaux Vallé serait en dissentiment avec ses collègues du cabinet au sujet de l'affaire Humbert et serait sur le point de se séparer d'eux.

Mais, de son côté, la Patrie, traitant longuement cette question toute d'actualité, donne des détails fort intéressants. Voici ce que dit notre confrère :

Nous avons demandé à un député qui reçoit les confidences d'un des nouveaux ministres s'il connaît les raisons alléguées par ceux qui, au conseil de cabinet, étaient hostiles aux mesures de rigueur que voulait prendre M. Vallé.

Je crois que la discussion sur l'affaire Humbert, nous a-t-il dit, a déjà été entamée en conseil de ministres et qu'à cette occasion M. Loubet a eu une attitude de neutralité absolue.

C'est M. Combes, président du conseil, qui aurait le premier apporté des restrictions. Vous n'ignorez pas que M. Combes était opposé à l'engagement de M. Vallé au ministère de la justice et qu'il ne s'est incliné qu'à la dernière heure devant l'obstination de l'ancien rapporteur du Panama.

M. Combes qui est, cela se conçoit, imbu de l'esprit sénatorial, a fait fort bien que la recherche absolue des responsabilités dans l'affaire Humbert aurait pour résultat de ternir la réputation de M. Gustave Humbert, ancien sénateur, dont un grand nombre d'amis personnels siègent encore au Luxembourg. Et puis, il se rend compte qu'en venant les dessous de ce scandale un grand nombre de parlementaires, et par suite le régime parlementaire lui-même, en seront ébranlés.

Une autre et non moins vive opposition est faite par M. Rouvier, qui argue de l'imprudence qu'il y aurait à agiter le pays par le récit de ces méfaits politico-financiers au moment même où le succès des prochaines opérations de conversion et l'emprunt exige que le pays ait confiance dans le personnel républicain auquel il confie son épargne.

Et vous le savez, M. Rouvier est un ténor et il ténor que soit M. Vallé, je crains fort que le garde des sceaux ne soit obligé de céder... ou de rendre son portefeuille.

La version de la Patrie est-elle exacte? Serait-il vrai que M. Vallé, qui a si mal débuté dans l'affaire Humbert, puisqu'il a dû s'incliner devant les insolences de M. Bulot, serait-il vrai, que M. Vallé songerait à faire son devoir? Serait-il vrai que M. Rouvier, M. Combes et M. Loubet ne songeraient, eux, qu'à étouffer l'affaire?

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le Sénat a déjà consacré plusieurs séances à la discussion générale du projet sur le service de deux ans. Mais, dès la première séance, il s'est vivement impressionné par le discours de M. Mézières. Ce n'est pas que M. de Gonlains, M. de Lamoignon et M. de Trévenne, qui ont pris également la parole, aient dit les uns et les autres d'excellentes choses, mais ce qui, particulièrement, a particulièrement frappé le Sénat, c'est qu'il a vu en pleine

lumière le point faible de l'argumentation du rapporteur et le défaut du projet consistant à substituer purement et simplement, sans préparation, sans précaution et sans compensation, le service de deux ans au service de trois ans.

M. Mézières a, tout d'abord, écarté l'argument tiré de la comparaison avec le système allemand. Il a montré, et M. de Trévenne après lui, qu'il n'y avait pas de conclusion à tirer de cette comparaison.

L'Allemagne, la seule nation qui ait établi le service de deux ans — et uniquement pour l'infanterie — ne l'a fait qu'à titre d'expérience, sans lui donner aucune consécration légale.

Dès demain, si la haute majorité le juge nécessaire, le service de trois ans, qui n'a pas cessé de fonctionner pour la cavalerie et pour l'artillerie à cheval, peut être rétabli, par une simple décision ministérielle, pour l'infanterie allemande.

Il n'en serait pas de même chez nous, puisque ce qu'on nous propose actuellement, c'est de fixer la durée du service à deux ans, pour tous nos corps de troupe, par une disposition législative.

Et puis, comme l'a si bien dit M. Mézières, l'Allemagne n'a pas établi le service de deux ans parce qu'elle le jugeait plus avantageux, au point de vue militaire, que le service de trois ans, mais uniquement parce qu'elle a pléthore d'hommes — un mal dont nous ne souffrons pas, hélas ! — et parce que le maintien sous les drapeaux de trois contingents aurait fait gêner son budget une charge trop lourde.

Nous, au contraire, à cause du chiffre inférieur de notre population, nous sommes contraints, pour avoir des effectifs se rapprochant des effectifs allemands, ou de maintenir trois classes sous les armes, ou de combler, par des artifices plus ou moins ingénieux, le déficit qui serait créé par la suppression d'une classe.

L'un de ces moyens, c'est la suppression totale de toutes les dépenses, sans exception; l'autre, c'est le renforcement assuré, dès les débuts du fonctionnement de la loi, de 50.000 anciens soldats. Est-on certain, demande M. Mézières, que l'on pourra supprimer absolument, comme on le dit, toutes les dépenses? Pourra-t-on, notamment, supprimer les dépenses des instituteurs, sans risquer du désorganiser l'enseignement public? Et si l'on entre dans la voie des exceptions, où s'arrêtera-t-on? Qui peut dire de quelle largeur sera la brèche et à quel chiffre s'élèvera alors réellement le déficit?

Et si l'on regarde l'avenir, le problème est plus troublant encore. M. Berillon, dont on connaît la compétence dans les questions de démographie, a prouvé, en effet, dans une note qu'il a publiée le Temps, que, par suite de l'abaissement constant de la natalité, le nombre des conscrits sera, dans vingt ans, inférieur de 35.000 hommes à ce qu'il est à l'heure actuelle.

Par conséquent, si l'on manque avec le système en discussion 50.000 hommes à l'armée française, il lui en manquera à peu de chose près 85.000 dans une quinzaine d'années.

M. Mézières a traité aussi, avec toute l'ampleur, et toute la précision exigées par le sujet, la question des sous-officiers. En Allemagne, tous les sous-officiers sont rengagés et il y en a 80.000, c'est leur nombre et leur valeur professionnelle qui constituent la principale force peut-être de l'armée allemande. Si la loi ne prévoit pas et n'assure pas le nombre suffisant et nécessaire de sous-officiers, on pourra répéter le mot de M. Krantz et dire « qu'à partir de sa promulgation l'armée française entrera en agonie ».

Voilà quelques unes des plus pressantes objections que, dans un langage d'une chaleur entraînante, M. Mézières a opposées aux conclusions du rapport de M. Rolland, et il ne paraît pas que ce dernier, dans sa réponse, ait réussi à détruire l'impression produite par l'éloquente parole de l'ancien président de la commission de l'armée.

C'est que ces questions sont graves et complexes et que, pour les résoudre, il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions. Il faut, en outre des connaissances plus ou moins étendues que l'on peut prendre dans les brochures et dans les livres techniques, l'expérience personnelle que l'on acquiert seulement par une longue pratique, par l'exercice du commandement, par les études et les comparaisons faites, de visu, dans notre armée et dans les armées étrangères.

A ce propos, on s'est étonné, à bon droit, que l'on n'ait pas, au moment de convoquer toute notre organisation militaire, consultés les membres du Conseil supérieur de la guerre.

Il semble, cependant, que des hommes comme les généraux Saussier, Brugère, de Négrier, Zurlinden, Duchesne, Lucey, Langlois et Metzinger pourraient apporter dans ce débat une opinion qui serait de quelque poids.

M. le Général André dit qu'il les a consultés. Ce ne peut être alors qu'individuellement et dans des conversations particulières, car on ne nous confère pas récemment que le Conseil supérieur de la guerre n'a pas été convoqué depuis trois mois.

Il serait regrettable que le Sénat passât outre sans faire appel à sa haute compétence.

POUVRES FONCTIONNAIRES

On avait annoncé l'envoi prochain d'une circulaire du président du conseil aux préfets, invitait ceux-ci à s'occuper, à régler la fidélité des fonctionnaires aux institutions républicaines. Il était permis d'espérer que cette circulaire se bornerait à rappeler ce devoir si simple à tous les employés de l'Etat. Elle a paru. C'est tout autre chose.

M. Combes place les fonctionnaires de toutes les administrations sous la direction politique des préfets. Aucune nomination, aucun avancement ne se produira sans que ceux-ci aient été consultés. Cela veut dire que les nominations et les avancements seront accordés non plus en raison des services administratifs, mais en raison des services politiques rendus non pas à la République, mais au gouvernement. Car il ne s'agit pas d'être républicain, entendez-le bien, il faudra servir les visées des préfets, au besoin contre certains candidats républicains au profit de certains autres, s'emparer enfin dans les milieux électoraux, à la discrétion d'un agent politique, toujours chargé, soumis lui-même aux fluctuations de gouvernements toujours changeants.

Cette conception des droits de l'Etat et des devoirs de fonctionnaires est en complète contradiction avec l'intérêt public, avec la tradition républicaine ensuite, et enfin, ainsi que le rappelle un de nos confrères avec infiniment d'à-propos, elle est en contradiction formelle avec la Déclaration des Droits de l'homme que, par une fatale aberration, les radicaux socialistes ont voulu faire afficher sur tous les murs à l'instant même où ils s'approprient à transgresser ses principaux articles.

Voici ce que dit la Déclaration des Droits de l'homme sur cette question des fonctionnaires : « Tous les citoyens sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Ainsi le cabinet nouveau s'est estimé qu'il était nécessaire de revoir et de corriger la Déclaration des Droits de l'homme. Pourquoi ? Jamais les républicains n'avaient varié sur ce principe. Est-ce qu'il s'est produit quelque fait qui justifie une si profonde transformation dans la charte républicaine ? M. Waldeck-Rousseau lui-même qui a tant abusé du prétexte de la défense républicaine, ne s'est pas avisé d'un tel expédient. Les dernières élections ont-elles fait naître des craintes plus graves qui commandent d'entourer de nouvelles garanties les institutions menacées ? Point du tout. M. Combes commença joyeusement par constater au début de sa carrière que le suffrage universel s'est prononcé en faveur de ces institutions avec plus d'éclat que jamais.

Rien n'explique, on le voit, une pareille mesure, si ce n'est le besoin de calmer les mécontentements des radicaux et des socialistes que la déclaration ministérielle a si étourdiment déçus. Ne pouvant leur adresser ni la suppression du budget des écoles, ni l'impôt sur le revenu, ni leur proposer quelque moyen nouveau de persécuter leurs adversaires. On les prend, comme on dit, par où ils pèchent. On flatte leur manie sectaire et leur goût du pouvoir. Car ce sont eux qui vont être investis d'une suprême autorité, désormais, sur toutes les administrations.

La politique fait sa rentrée dans « l'ordre administratif » et y installe en maître absolu. Comment les hommes politiques ne seraient-ils pas flattés ?

Nous en connaissons qui repoussent de toutes leurs forces ce redoutable présent.

La loi entre la politique entre la passion; et où règne la passion, il n'y a plus de justice.

Grâce au respect traditionnel de la séparation des pouvoirs, les diverses administrations de France s'étaient maintenues à un degré de science, de mérite et de dignité qui, en dépit des platitudes contumélières, sur ce sujet, nous les faisait envier pour toute l'Europe. C'est qu'on y récompensait surtout, selon les prescriptions de la Déclaration des Droits de l'homme, la capacité sans autre distinction que celle de la vertu et du talent. Le cabinet y ajoute la distinction du zèle ministériel.

Si cela ne peut rien ajouter à l'éclat de nos administrations et à la gloire de la République, qui ne sent tout ce que cela peut leur enlever ?

Courrier Parlementaire

Le travail parlementaire s'est effectué, cette semaine, bien moins à la Chambre que dans les couloirs et dans les commissions.

La commission des trente-trois s'est réunie à plusieurs reprises pour délibérer sur la situation financière; elle a examiné un projet concernant l'exercice de 1901 qui, on le sait, présente actuellement un déficit de 180 millions et demi; elle a examiné également un projet relatif aux contributions directes de 1903.

Nous le répétons, la question financière est la seule chose importante que le ministère Combes aura à régler; il n'a été nommé que pour cela, et s'il a haïssé banqué à l'impasse M. Rouvier comme ministre des finances, c'est qu'elle tient à ce que nos intérêts soient défendus à la Chambre par un homme à elle. Jusqu'à ce que l'affaire d'argent soit liquidée, les projets du groupe radical et socialiste resteront dans des cartons. C'est une affaire d'un an, comme l'a dit M. Jaures dans son discours de la semaine dernière. Les radicaux et les socialistes prendront patience jusqu'à la

